Annexe 1.1.
1387 -U-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1 La presente demande émane du

● (1) Pouvoir organisateur : *INSTITUT SAINT-HENRI a.s.b.l.* (2)

○ (1) ~~Directeur (trice) de l'Institut pour la Communauté française~~ (2)

et se rapporte à l'établissement suivant

dénomination : *INSTITUT SAINT-HENRI*
adresse complète : *ENS. DE PROMOTION SOCIALE*
rue du Commerce, 21 – 7780 COMINES (2)
n° de matricule : *5.502.002* (2)
n° de téléphone : *056/55 43 09 – 55 53 77* (2)

(2) Date et signature ~~du chef d'établissement de la C F~~ ou du représentant du P O subventionné : (1) (2)
22/05/1995

M. VANDELANNOITTE

2. Transmis en date du : (3) par le réseau

○ (1) ~~Communauté française~~
○ (1) ~~Provincial et communal~~
● (1) Libre - confessionnel
○ (1) ~~non confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation

Code (4) 12 40 01 0001 51

HORTICULTURE GENERALE (2)

4 Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de *1.* page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de *1* page(s) (2)

6 Classement de l'unité de formation :

● (1) enseignement secondaire : degré : transition (1) inférieur (1) ~~qualification (1) supérieur (1)~~
○ (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type court~~ (2)
○ (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long~~ (2)

7 Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Repris en annexe n° 3 de *1* page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de *1* page(s) (2)

9 Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de *1* page(s) (2)

10 Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de *1* page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétariat permanent
(4) Réservé à l'administration

11 Horaire de l'unité de formation

Code de l'unité de formation : (4) 1240 01 V1151

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
HORTICULTURE GENERALE	C.T.	B	32
2. Part d'autonomie		P	8
	Total des périodes		40

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 08 SEP. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pedagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 1. - FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel;

- promouvoir une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

- contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières

La finalité spécifique de l'UF1 est fournir à l'apprenant les connaissances élémentaires en nutrition des plantes, en phytopharmacie, en phytopathologie et en entomologie (pour la partie concernée) nécessaires pour entretenir une plantation, déceler les dangers encourus par celle-ci et agir en conséquence lors de l'application des principaux fongicides et pesticides et lors de la désinfection du sol.

Fournir les connaissances élémentaires sur l'acclimatation d'un végétal (d'une plantation) dans un milieu, et sur l'entretien d'une plantation ou d'une culture, notammant pour prévenir au maximum parasites et maladies.

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 2. - CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités préalables

Pour être admissible dans cette unité de formation comme élève régulier, l'apprenant doit être capable de comprendre oralement et par écrit un texte en français du niveau de fin d'études de l'enseignement fondamental.

Il devra aussi être capable de rédiger un texte simple du même niveau en respectant les règles essentielles de syntaxe, d'orthographe et de ponctuation.

L'apprenant devra également maîtriser les quatre opérations.

De plus, il sera capable de pouvoir utiliser à bon escient les unités de mesure, de longueur, de surface, de volume, de poids, de capacité, et de temps.

Titre pouvant en tenir lieu

Sont dispensés de la justification de ces capacités, les porteurs d'un des titres suivants :

- le certificat d'enseignement de base CEB;

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 3. - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

NEANT

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 4. - PROGRAMME

A l'issue de l'unité de formation, l'apprenant devra connaître des notions élémentaires sur la nutrition des plantes (sol, air, eau, lumière, chaleur, fonctions de nutrition).

Il pourra identifier les principaux ennemis (végétaux ou animaux) de la plante.

Il sera capable de

- proposer une prévention ou un remède pour un problème de sol ou de climat affectant la plantation;

- proposer les principes élémentaires du forçage de cultures; (modification du climat autour de la plante)

- proposer des méthodes de prévention à l'action des parasites ou de maladie.

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 5. - FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sur base d'une mise en situation théorique vu au cours en relation avec les matières rencontrées pour répondre aux exigences du programme, l'apprenant sera capable de décrire :

- les facteurs de croissance d'une plante;

- les principales techniques de modification de climat pour une culture;

- les traitements classiques de lutte contre les ennemis d'une plante;

- les principaux risques encourus par une plante (physiologiques ou parasitaires) en fonction du climat;

- les précautions à prendre lors de ces risques et de cette lutte.

Pour la détermination du degré de maîtrise, l'apprenant doit avoir effectué de manière satisfaisante, sans notes, ni assistance 3 des 5 descriptions proposées ci-dessus.

"HORTICULTURE GENERALE"

22 MAI 1995

ANNEXE 6. - PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant..